

N°DEC24_129



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC24_129 - Convention de résidence avec le groupe TRT

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n° 24_018 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de résidence proposée par le groupe TRT, sise 19 rue Pasteur 95130 Le Plessis-Bouchard, représenté par Madame Marie Damge en qualité de Manager,

Considérant qu'il est nécessaire de passer une convention de résidence avec le groupe TRT, pour une résidence du 9 au 11 septembre 2024 de 15H à 00H au Centre culturel Picasso de Montigny-lès-Cormeilles,

DÉCIDE de signer ladite convention avec le groupe TRT, dont le SIRET est 885 221 036 000 19,

PRÉCISE que la ville de Montigny-lès-Cormeilles mettra gracieusement à disposition la salle de spectacle Picasso et qu'en contrepartie le groupe TRT s'engage à proposer une représentation publique de son concert à titre gracieux dans le cadre de la programmation culturelle de la ville de Montigny-lès-Cormeilles.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 4 septembre 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire



Mis en ligne sur le site de la ville le : 06/09/2024